

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3671

69 – RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Jugement d'ouverture

Date : 11 décembre 2025.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

914 452 909 RCS Villefranche-Tarare.

APSACH.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement; gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés; direction, gestion, contrôle et coordination de ses filiales et participations; formation; achat, vente, représentation, import-export de tous produits; toutes prestations de services dans les domaines financiers, comptables, informatiques et commerciaux, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises; acceptation ou exercice de tous mandats d'administration; acquisition et exploitation d'immeubles..

Adresse : 153, chemin de Chibrut, 69480 Lucenay.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 novembre 2025, désignant administrateur Selas Aj Up Représentée par Maître Eric Etienne Martin 57 rue Servient 69003 Lyon, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Mj Synergie Représentée par Maître Fabrice Chretien 9 place Georges Clémenceau 42300 Roanne. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.